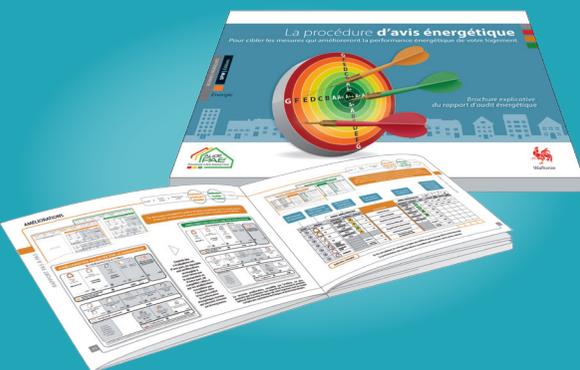


Un audit énergétique c'est quoi ?

Appelé aussi **Procédure d'Avis Energétique (PAE)**, l'audit énergétique consiste à analyser les différents postes de votre logement qui influencent votre facture énergétique.

Cette procédure permet d'émettre un avis sur la qualité énergétique globale de votre logement et de proposer des mesures d'amélioration tant d'un point de vue technique (type de mise en oeuvre, type d'équipement...) que d'un point de vue économique (économies réalisées, primes activables...).

C'est une démarche libre et volontaire qui permet de fixer les priorités dans les interventions sur le bâtiment.



Point d'attention

Le rapport d'audit énergétique est un document plus détaillé que le certificat PEB qui atteste du niveau de performance énergétique de votre logement. Ce dernier est obligatoire en cas de vente ou de location.

Il y a au moins 10 bonnes raisons de faire un audit énergétique. Parcourons-les ensemble !

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !

Besoin d'informations complémentaires ?

TÉLÉPHONE VERT : 0800 1 1901

Pour un conseil pratique ou technique :

contactez les Guichets de l'énergie
ou adressez-vous
à un auditeur énergétique agréé.

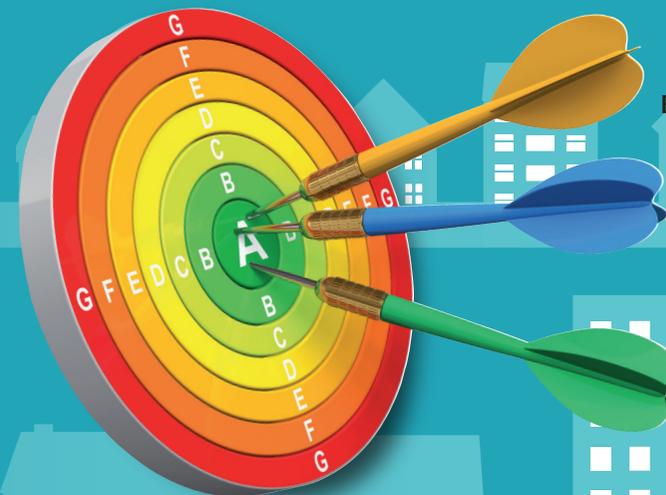
Toutes les coordonnées sur
<http://energie.wallonie.be>

liste auditeurs PAE

Chercher

La procédure d'avis énergétique

*Pour cibler les mesures
qui amélioreront la performance
énergétique de votre logement*



SPW | Éditions

Énergie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE
Département de l'Énergie et du Bâtiment durable
Chaussée de Liège 140-142
5100 JAMBES



Wallonie

1 Votre audit énergétique, c'est l'**outil fondamental** pour réaliser des économies d'énergie importantes. Grâce à des choix bien orientés, votre facture énergétique va diminuer !

«Françoise et Christian ont fait réaliser un audit. Sur base des recommandations proposées, ils ont isolé le pignon de leur maison et amélioré la régulation de leur chauffage. **Résultat : une économie de 250 € par an !**»



2 Votre audit comprend deux scénarios de travaux d'améliorations.

Le premier scénario, appelé «scénario du client», reprend vos demandes directes ou des travaux réalisables à court terme, tandis que le second scénario, appelé «scénario de l'auditeur», vise à l'amélioration globale et optimale de votre logement par des travaux plus importants, dans une vision à long terme.



3 Votre audit analyse **tout votre logement**. La qualité d'isolation des parois, l'étanchéité à l'air, la présence d'un système de ventilation, la performance du système de chauffage et de production d'eau chaude, tous ces points sont étudiés afin de présenter un diagnostic complet.



4 Votre audit est établi par un expert : l'auditeur PAE. Tous les auditeurs PAE ont suivi une formation spécifique sanctionnée par un examen. La liste des auditeurs énergétiques agréés est reprise sur le site <http://energie.wallonie.be>



5 Votre auditeur PAE vous présente personnellement votre audit. A cette occasion, il vous remet une brochure conviviale qui vous explique de façon très claire les recommandations qu'il vous propose.



6 Maison unifamiliale, appartement, immeuble à appartements : avec la PAE, **tout type de logement peut être analysé.**



7 Avec le rapport d'audit de votre maison, vous recevrez, en plus, son **certificat PEB**. Le certificat est obligatoire en cas de vente ou de location de logement.

A noter que le certificat PEB ne sera pas délivré avec les rapports d'audit des appartements et immeubles à appartements.



Rapport d'audit
Validité illimitée



Certificat PEB
Validité = 10 ans

8 Des aides existent pour concrétiser les recommandations proposées par votre auditeur. Celui-ci vous renseignera les diverses primes activables (régionales, provinciales et/ou communales) en fonction des travaux proposés dans votre rapport d'audit. Des primes existent pour la réalisation d'un audit en Wallonie.



Attention !
Les primes évoluent chaque année. Renseignez-vous sur energie.wallonie.be.

9 En améliorant la qualité énergétique de votre logement, non seulement vous augmentez votre confort et vous diminuez votre impact sur l'environnement mais vous associez aussi aux efforts mondiaux pour limiter l'effet de serre.



Depuis le 1^{er} septembre 2006, plus de 27.000 wallons ont déjà réalisé un audit.

Pourquoi pas vous ?

